

RCS : CHALON SUR SAONE

Code greffe : 7102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHALON SUR SAONE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1984 B 00024

Numéro SIREN : 329 073 779

Nom ou dénomination : CABINET D'ANALYSE DE GESTION ET D'EXPERTISE COMPTABLE
COTELLE - HUBERT

Ce dépôt a été enregistré le 05/08/2019 sous le numéro de dépôt 3607

Greffe du tribunal de commerce de CHALON-SUR-SAÔNE



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 05/08/2019

Numéro de dépôt : 2019/3607

Déposant :

Nom/dénomination : CABINET D'ANALYSE DE GESTION ET D'EXPERTISE COMPTABLE COTELLE - HUBERT

Forme juridique :

N° SIREN : 329 073 779

N° gestion : 1984 B 00024

iii

CRENN • TALLON
A S S O C I É S

EXPERTS COMPTABLES DIPLÔMÉS
COMMISSAIRES AUX COMPTES

S.A.S CAGEC COTELLE - HUBERT

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 266 640 Euros

Siège social :

19 rue d'Alsace Lorraine - 71 100 CHALON SUR SAONE

SIRET : 329 073 779 00020 - APE : 6920 Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CAGEC COTELLE-HUBERT relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie " Responsabilité du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaires aux comptes.

CRENN • TALLON ASSOCIÉS - 51, avenue Boucicaut 71100 Chalon-sur-Saône T (33) 03 85 48 67 71 F (33) 03 85 48 40 11 E crenn.tallon@crenn.fr

SARL au capital de 216 477,60 € - Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Dijon, 348 209 321 (FR55) rcs Chalon - Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Dijon



[Signature]

3. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. VERIFICATIONS DES DOCUMENTS ADRESSES A L'ASSOCIE UNIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

5. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVE AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président de la société.

6. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre,

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Chalon-sur-Saône
Le 28 Juin 2019



CRENN.TALLON ASSOCIES
Jérôme TALLON
COMMISSAIRE AUX COMPTES

3/16

Désignation de l'entreprise : **SAS CAGEC COTELLE-HUBERT**Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* **12**Adresse de l'entreprise **19 RUE D'ALSACE-LORRAINE****71100 CHALON SUR SAONE**Durée de l'exercice précédent* **12**Numéro SIRET* **3 2 9 0 7 3 7 7 9 0 0 0 2 0**Néant ☐ *

				Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 1 8		N-1 3 1 1 2 2 0 1 7	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		Net 4	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
	Frais d'établissement *	AB	AC				
	Frais de développement *	CX	CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	34 702			
	Fonds commercial (1)	AH	AI	442 871	442 871	442 871	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	Terrains	AN	AO				
	Constructions	AP	AQ				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS				
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	177 108	28 255	39 795	
	Immobilisations en cours	AV	AW				
	Avances et acomptes	AX	AY				
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
	Autres participations	CU	CV	29 625	29 625	29 625	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Créances rattachées à des participations	BB	BC				
	Autres titres immobilisés	BD	BE				
	Prêts	BF	BG				
	Autres immobilisations financières*	BH	BI	31 007	31 007	21 408	
TOTAL (II)		BJ	BK	743 568	211 810	531 758	533 699
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	4 949	4 949	2 907	
	En cours de production de biens	BN	BO				
	En cours de production de services	BP	BQ				
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
	Marchandises	BT	BU				
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	665 417	166 352	499 064	466 034
	Autres créances (3)	BZ	CA	44 888		44 888	88 914
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	550 435		550 435	522 476
DIVERS	Disponibilités	CF	CG	82 379	82 379	59 863	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	12 062	12 062	30 892	
TOTAL (III)		CJ	CK	1 360 129	166 352	1 193 776	1 171 085
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	2 103 697	378 163	1 725 534	1 704 785
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	31 007	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété : *		Immobilitations :		Stocks :			

Dossier N° 999900 en Euros. Edité le 18/05/2019 à 19:24

CERTIFIÉ RÉGULIER ET SINCÈRE
Le commissaire aux comptes

4/16



Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS CAGEC COTELLE-HUBERT

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 2.6.6.....6.4.0.....)	DA 266 640	266 640
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB 43 997	43 997
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD 26 664	26 664
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE 281 860	310 862
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI 334 136	319 852
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL 953 297	968 015
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ 14 550	
	TOTAL (III)	DR 14 550	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU 11 636	23 240
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV 1 762	2 615
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX 40 801	67 005
	Dettes fiscales et sociales	DY 431 476	436 632
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA 6 118	2 980
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB 265 895	204 298
	TOTAL (IV)	EC 757 688	736 770
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE 1 725 534	1 704 785
REINVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
	{ Ecart de réévaluation libre	ID	
	{ Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG 757 688	722 398
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	39

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cagil Group

Dossier N° 999900 en Euros.

Edité le 18/05/2019 à 19:24

CERTIFIÉ RÉGULIER ET SINCÈRE
Le commissaire aux comptes

CAGEC COTELLE-HUBERT

5/16



Signature

Désignation de l'entreprise : SAS CAGEC COTELLE-HUBERT

Néant ☐ *

			Exercice N				Exercice (N-1)	
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue	{	biens*	FD		FE		
				services*	FG	2 362 177	FH	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	2 362 177		FK		FL	2 362 177
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	85 704	17 818
	Autres produits (1) (11)					FQ	56	74
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	2 447 936	2 373 076
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
Variation de stock (marchandises)*					FT			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	18 870	19 600	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(2 043)	1 134	
Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	636 498	617 808	
Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	37 612	34 038	
Salaires et traitements*					FY	817 126	855 816	
Charges sociales (10)					FZ	332 575	332 352	
DOTATIONS D'EXPLOITATION		{	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*		GA	17 037	17 585
				- dotations aux provisions		GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*		GC	66 758	41 794		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD	14 550			
Autres charges (12)					GE	63 213	7 972	
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	2 002 197	1 928 099	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	445 740	444 978
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	7	6
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	759	2 975
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	766	2 981
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 590	2 603
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	1 590	2 603
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(824)	378
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	444 916	445 355

Dossier N° 999900 en Euros.

Édité le 18/05/2019 à 19:24

CERTIFIÉ RÉGULIER ET SINCÈRE
Le commissaire aux comptes

6/16



Désignation de l'entreprise : **SAS CAGEC COTELLE-HUBERT**Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	2 889		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	750	39 200	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	3 639	39 200	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		378	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		39 200	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH		39 578	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	3 639	(378)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	114 419	125 125	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2 452 342	2 415 257	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 118 206	2 095 405	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	334 136	319 852	
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY			
		IG			
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier * - Crédit bail immobilier	HP			
		HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		378	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC			
		RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1	12 486	4 267	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	110	110	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9					
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N			
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
RENTRES SUR CREANCES AMORTIES				2 889	
CESSION MOBILIER				750	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



[Signature]

ANNEXE

SOMMAIRE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

	page
Principes et conventions générales	15
Permanence ou changement de méthodes	15
Informations complémentaires (CICE)	15
L'utilisation du CICE dans l'entreprise	16

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	16
Etat des amortissements	17
Etat des provisions	17
Etat des échéances des créances et des dettes	18
Composition du capital social	18
Evaluation des immobilisations corporelles	18
Evaluation des amortissements	19
Titres immobilisés	19
Evaluation des matières et marchandises	19
Evaluation des créances et des dettes	19
Dépréciation des créances	19
Disponibilités en Euros	19
Détail des produits à recevoir	20
Détail des charges à payer	20
Détail des charges constatées d'avance	21

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Engagement en matière de pensions et retraites	21
Liste des filiales et participations	22

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 725 534.38 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 2 362 176.56 Euros et dégagant un bénéfice de 334 136.03 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 28 971 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 37 466 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Description des efforts	Montant
- investissement :	
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	37 466
Total	37 466

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	477 574		
Installations générales agencements aménagements divers	24 461		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	175 405		5 497
TOTAL	199 865		5 497
Autres participations	29 625		
Prêts, autres immobilisations financières	21 408		9 599
TOTAL	51 033		9 599
TOTAL GENERAL	728 472		15 096

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			477 574	477 574
Installations générales agencements aménagements divers			24 461	24 461
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			180 902	180 902
TOTAL			205 362	205 362
Autres participations			29 625	29 625
Prêts, autres immobilisations financières			31 007	31 007
TOTAL			60 632	60 632
TOTAL GENERAL			743 568	743 568

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	34 702			34 702
Installations générales agencements aménagements divers	24 225	56		24 281
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	135 846	16 981		152 827
TOTAL	160 071	17 037		177 108
TOTAL GENERAL	194 773	17 037		211 810

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	56				
Matériel de bureau informatique mobilier	4 446	12 535			
TOTAL	4 502	12 535			
TOTAL GENERAL	4 502	12 535			

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires		14 550			14 550
TOTAL		14 550			14 550

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	172 813	66 757	73 217		166 352
TOTAL	172 813	66 757	73 217		166 352
TOTAL GENERAL	172 813	81 307	73 217		180 902
Dont dotations et reprises d'exploitation		81 308	73 218		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	31 007	31 007	
Clients douteux ou litigieux	199 614	199 614	
Autres créances clients	465 803	465 803	
Impôts sur les bénéfices	22 553	22 553	
Taxe sur la valeur ajoutée	7 331	7 331	
Divers état et autres collectivités publiques	191	191	
Groupe et associés	14 813	14 813	
Charges constatées d'avance	12 062	12 062	
TOTAL	753 374	753 374	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	3	3		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	11 633	11 633		
Fournisseurs et comptes rattachés	40 801	40 801		
Personnel et comptes rattachés	150 824	150 824		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	127 342	127 342		
Taxe sur la valeur ajoutée	131 710	131 710		
Autres impôts taxes et assimilés	21 600	21 600		
Groupe et associés	1 762	1 762		
Autres dettes	6 118	6 118		
Produits constatés d'avance	265 895	265 895		
TOTAL	757 688	757 688		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	11 563			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	276			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	24.0000	11 110			11 110

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Détail des produits à recevoir

	Montant
CLIENTS FACTURES A ETABLIR	191 119
CVAE	191
INTERETS DAT	435
Total	191 745

Détail des charges à payer

	Montant
INTERETS COURUS EMPRUNT	3
AGEFOS	6 200
TELEPHONE	624
EDF EAU	1 605
HONORAIRES CAC	3 060
TIMBRES	1 559
CEGID	475
AVOCAT	3 600
SERVICES BANCAIRES	56
COPIEUR	615
REPARATION FACADE	3 487
CONGES PAYES	35 774
INTERESSEMENT	110 250
CHARGES SUR INTERESSEMENT	50 164
CHARGES SUR CONGES A PAYER	16 277
TAXE APPRENTISSAGE	5 439
AGEFOS FC	16 161
AVOIR A ETABLIR	2 542
Total	257 891



[Signature]

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
EXPLOITANT AGRICOLE	69		
UNECA	220		
ASSURANCES	1 878		
ECO DOCS	9		
EDITIONS LEGISLATIVES	509		
LEXIS NEXIS	719		
NAVIS	2 132		
NORDNET	732		
EIC	310		
ORANGE	81		
ED LEGISLATIVES AGRICOLE	242		
IR	947		
CGAI	19		
EDITIONS TISSOT	214		
PAGES JAUNES	1 744		
CEGAICO	20		
ATS	750		
PITNEY	240		
EMSYS	1 227		
Total	12 062		

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Une provision pour charge a été comptabilisée au titre de cet exercice pour 14 550 euros.

Départ volontaire à 62 ans
Droits théoriques 170 556 euros
Droits accumulés avec projection salariale
Rotation lente
Taux actualisation 2.75 %

CERTIFIÉ RÉGULIER ET SINCÈRE

Le commissaire aux comptes

CAGEC COTELLE-HUBERT



[Signature]

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
				brute	nette					
A. Renseignements détaillés - Filiales détenues à + de 50% - SARL Avenir Audit - Participations détenues entre 10 et 50 %	8 000	29 199	98.75					45 695	1 026	
B. Renseignements globaux - Filiales non reprises en A - Participations non reprises en A										

CERTIFIÉ RÉGULIER ET SINCÈRE
Le commissaire aux comptes

16/16

SAS CAGECC COTELLE-HUBERT
71100 CHALON SUR SAONE

Page : 22



[Signature]

Désignation de l'entreprise : SAS CAGEC COTELLE-HUBERT		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 19 RUE D'ALSACE-LORRAINE		71100 CHALON SUR SAONE	
Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 32907377900020		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le. 31122018	
		N-1 31122017	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial (1)		AH	
Autres immobilisations incorporelles		AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations en cours		AV	
Avances et acomptes		AX	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	
Autres participations		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières*		BH	
TOTAL (II)		BJ	
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	
Autres créances (3)		BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	
Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	
TOTAL (III)		CJ	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	
Clause de réserve de propriété *		(3) Part à plus d'un an : CR	
Immobilisations :		Stocks :	
		Créances :	

Dossier N° 999900 en Euros. Édité le 18/05/2019 à 19:24

CAGEC COTELLE-HUBERT

CJ
M. B. B.

Désignation de l'entreprise : SAS CAGEC COTELLE-HUBERT

Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :2.66...640.....)	DA	266 640	266 640
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	43 997	43 997
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	26 664	26 664
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	281 860	310 862
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	334 136	319 852
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	953 297	968 015
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ	14 550	
	TOTAL (III)	DR	14 550	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	11 636	23 240
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	1 762	2 615
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	40 801	67 005
	Dettes fiscales et sociales	DY	431 476	436 632
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	6 118	2 980
	Compte régul. Produits constatés d'avance (4)	EB	265 895	204 298
	TOTAL (IV)	EC	757 688	736 770
	Ecart de conversion passif *	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 725 534	1 704 785
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
	{ Ecart de réévaluation libre	ID		
	{ Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	757 688	722 398
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		39

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS CAGEC COTELLE-HUBERT

Néant ☐ *

		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue biens* services*	FD		FE		FF			
		FG	2 362 177	FH		FI	2 362 177	2 355 185	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	2 362 177	FK		FL	2 362 177	2 355 185	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	85 704	17 818	
	Autres produits (1) (11)					FQ	56	74	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	2 447 936	2 373 076
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS		
	Variation de stock (marchandises)*						FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	18 870	19 600
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	(2 043)	1 134
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	636 498	617 808
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	37 612	34 038
	Salaires et traitements*						FY	817 126	855 816
	Charges sociales (10)						FZ	332 575	332 352
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements* - dotations aux provisions				GA	17 037	17 585
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*	GC	66 758	41 794				
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	14 550	
	Autres charges (12)						GE	63 213	7 972
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	2 002 197	1 928 099
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	445 740	444 978	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	7	6	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	759	2 975	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	766	2 981	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 590	2 603	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	1 590	2 603	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(824)	378	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	444 916	445 355	

Dossier N° 999900 en Euros.

Edité le 18/05/2019 à 19:24

CAGEC COTELLE-HUBERT



Désignation de l'entreprise : SAS CAGEC COTELLE-HUBERT

Néant ☐ *

										Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA	2 889		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB	750		39 200
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	3 639		39 200
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE			378
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF			39 200
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH			39 578
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	3 639		(378)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ			
Impôts sur les bénéfices *										HK	114 419		125 125
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	2 452 342		2 415 257
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	2 118 206		2 095 405
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	334 136		319 852
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2)	Dont { produits de locations immobilières								HY			
		{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IG			
	(3)	Dont { - Crédit bail mobilier *								HP			
		{ - Crédit bail immobilier								HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH			378
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD			
	(9)	Dont transferts de charges								A1	12 486		4 267
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)								A2			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4	110		110
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :		facultatives		A6			obligatoires	A9			
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)									Exercice N			
										Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
RENTREES SUR CREANCES AMORTIES												2 889	
CESSION MOBILIER												750	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :									Exercice N			
										Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



Signature

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

RENOIS

Cegid Group

ANNEXE

SOMMAIRE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

	page
Principes et conventions générales	15
Permanence ou changement de méthodes	15
Informations complémentaires (CICE)	15
L'utilisation du CICE dans l'entreprise	16

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	16
Etat des amortissements	17
Etat des provisions	17
Etat des échéances des créances et des dettes	18
Composition du capital social	18
Evaluation des immobilisations corporelles	18
Evaluation des amortissements	19
Titres immobilisés	19
Evaluation des matières et marchandises	19
Evaluation des créances et des dettes	19
Dépréciation des créances	19
Disponibilités en Euros	19
Détail des produits à recevoir	20
Détail des charges à payer	20
Détail des charges constatées d'avance	21

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Engagement en matière de pensions et retraites	21
Liste des filiales et participations	22

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 725 534.38 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 2 362 176.56 Euros et dégageant un bénéfice de 334 136.03 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 28 971 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 37 466 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :



[Signature]

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Description des efforts	Montant
- investissement :	
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	37 466
Total	37 466

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	477 574		
Installations générales agencements aménagements divers	24 461		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	175 405		5 497
TOTAL	199 865		5 497
Autres participations	29 625		
Prêts, autres immobilisations financières	21 408		9 599
TOTAL	51 033		9 599
TOTAL GENERAL	728 472		15 096



Signature

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			477 574	477 574
Installations générales agencements aménagements divers			24 461	24 461
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			180 902	180 902
TOTAL			205 362	205 362
Autres participations			29 625	29 625
Prêts, autres immobilisations financières			31 007	31 007
TOTAL			60 632	60 632
TOTAL GENERAL			743 568	743 568

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	34 702			34 702
Installations générales agencements aménagements divers	24 225	56		24 281
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	135 846	16 981		152 827
TOTAL	160 071	17 037		177 108
TOTAL GENERAL	194 773	17 037		211 810

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	56				
Matériel de bureau informatique mobilier	4 446	12 535			
TOTAL	4 502	12 535			
TOTAL GENERAL	4 502	12 535			

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires		14 550			14 550
TOTAL		14 550			14 550

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	172 813	66 757	73 217		166 352
TOTAL	172 813	66 757	73 217		166 352
TOTAL GENERAL	172 813	81 307	73 217		180 902
Dont dotations et reprises d'exploitation		81 308	73 218		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	31 007	31 007	
Clients douteux ou litigieux	199 614	199 614	
Autres créances clients	465 803	465 803	
Impôts sur les bénéfices	22 553	22 553	
Taxe sur la valeur ajoutée	7 331	7 331	
Divers état et autres collectivités publiques	191	191	
Groupe et associés	14 813	14 813	
Charges constatées d'avance	12 062	12 062	
TOTAL	753 374	753 374	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	3	3		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	11 633	11 633		
Fournisseurs et comptes rattachés	40 801	40 801		
Personnel et comptes rattachés	150 824	150 824		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	127 342	127 342		
Taxe sur la valeur ajoutée	131 710	131 710		
Autres impôts taxes et assimilés	21 600	21 600		
Groupe et associés	1 762	1 762		
Autres dettes	6 118	6 118		
Produits constatés d'avance	265 895	265 895		
TOTAL	757 688	757 688		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	11 563			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	276			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	24.0000	11 110			11 110

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.
Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Détail des produits à recevoir

	Montant
CLIENTS FACTURES A ETABLIR	191 119
CVAE	191
INTERETS DAT	435
Total	191 745

Détail des charges à payer

	Montant
INTERETS COURUS EMPRUNT	3
AGEFOS	6 200
TELEPHONE	624
EDF EAU	1 605
HONORAIRES CAC	3 060
TIMBRES	1 559
CEGID	475
AVOCAT	3 600
SERVICES BANCAIRES	56
COPIEUR	615
REPARATION FACADE	3 487
CONGES PAYES	35 774
INTERESSEMENT	110 250
CHARGES SUR INTERESSEMENT	50 164
CHARGES SUR CONGES A PAYER	16 277
TAXE APPRENTISSAGE	5 439
AGEFOS FC	16 161
AVOIR A ETABLIR	2 542
Total	257 891



[Signature]

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
EXPLOITANT AGRICOLE	69		
UNECA	220		
ASSURANCES	1 878		
ECO DOCS	9		
EDITIONS LEGISLATIVES	509		
LEXIS NEXIS	719		
NAVIS	2 132		
NORDNET	732		
EIC	310		
ORANGE	81		
ED LEGISLATIVES AGRICOLE	242		
IR	947		
CGAI	19		
EDITIONS TISSOT	214		
PAGES JAUNES	1 744		
CEGAICO	20		
ATS	750		
PITNEY	240		
EMSYS	1 227		
Total	12 062		

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Une provision pour charge a été comptabilisée au titre de cet exercice pour 14 550 euros.

Départ volontaire à 62 ans
Droits théoriques 170 556 euros
Droits accumulés avec projection salariale
Rotation lente
Taux actualisation 2.75 %

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L. 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
				brute	nette					
A. Renseignements détaillés - Filiales détenues à + de 50% - SARL AVENIR AUDIT - Participations détenues entre 10 et 50 %	8 000	29 199	98.75					45 695	1 026	
B. Renseignements globaux - Filiales non reprises en A - Participations non reprises en A										



Handwritten signature

CAGEC COTELLE-HUBERT

Société par Actions Simplifiée au capital de 266 640.00 €

SIEGE SOCIAL : 19 RUE D'ALSACE LORRAINE

71100 CHALON SUR SAONE

329 073 779 RCS Chalon Sur Saône

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTION DU RESULTAT SOUMISE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 29 JUIN 2019

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018, s'élevant à 334 136.03 €, de la manière suivante :

- | | |
|---|--------------|
| - au compte « Autres réserves » au titre du C.I.C.E | 28 971.00 € |
| - une somme de | 305 165.03 € |
| aux actions, à titre de dividende, | |

Total.....	334 136.03 €
------------	--------------

Pour parfaire la distribution, il sera prélevé la somme de 28 134.97 euros sur le compte « Autres réserves ».

Le total des dividendes s'élèvera ainsi à 333 300.00 euros, soit un dividende égal à 30.00 euros par action.

Ce dividende sera mis en paiement le 2 juillet 2019.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 éligible à l'abattement de 40 % s'élève à 44 490.00 €.
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 non éligible à l'abattement de 40 % s'élève à 288 810.00 €.

L'Assemblée Générale prend acte qu'il a été rappelé aux associés que :

- les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et qu'ils font l'objet, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, d'un prélèvement forfaitaire obligatoire de 12,8 %, non libératoire, imputable sur l'impôt dû l'année suivante et, en cas d'excédent, restituable,
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède le versement.



[Signature]

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice : 31/12/2017

- Dividende global distribué :	348 854.00 €
soit, par titre :	31.40 €

Exercice : 31/12/2016

- Dividende global distribué :	339 966.00 €
soit, par titre :	30.60 €

Exercice : 31/12/2015

- Dividende global distribué :	388 850.00 €
soit, par titre :	35.00 €

Copie certifiée conforme


CAGEC COTELLE-HUBERT

Société par Actions Simplifiée au capital de 266 640.00 €

SIEGE SOCIAL : 19 RUE D'ALSACE LORRAINE

71100 CHALON SUR SAONE

329 073 779 RCS Chalon Sur Saône

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT **ADOPTÉE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE** **EN DATE DU 29 JUIN 2019**

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018, s'élevant à 334 136.03 €, de la manière suivante :

- | | |
|---|--------------|
| - au compte « Autres réserves » au titre du C.I.C.E | 28 971.00 € |
| - une somme de | 305 165.03 € |
| aux actions, à titre de dividende, | |

Total.....	334 136.03 €
------------	--------------

Pour parfaire la distribution, il sera prélevé la somme de 28 134.97 euros sur le compte « Autres réserves ».

Le total des dividendes s'élèvera ainsi à 333 300.00 euros, soit un dividende égal à 30.00 euros par action.

Ce dividende sera mis en paiement le 2 juillet 2019.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 éligible à l'abattement de 40 % s'élève à 44 490.00 €.
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 non éligible à l'abattement de 40 % s'élève à 288 810.00 €.

L'Assemblée Générale prend acte qu'il a été rappelé aux associés que :

- les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et qu'ils font l'objet, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, d'un prélèvement forfaitaire obligatoire de 12,8 %, non libératoire, imputable sur l'impôt dû l'année suivante et, en cas d'excédent, restituable,
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède le versement.



Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice : 31/12/2017

- Dividende global distribué :	348 854.00 €
soit, par titre :	31.40 €

Exercice : 31/12/2016

- Dividende global distribué :	339 966.00 €
soit, par titre :	30.60 €

Exercice : 31/12/2015

- Dividende global distribué :	388 850.00 €
soit, par titre :	35.00 €

Copie certifiée conforme


SAS CAGEC COTELLE-HUBERT

19 RUE D'ALSACE LORRAINE

71100 CHALON-SUR-SAONE

Siret : 329 073 779 000 20

☎ 03 85 48 62 78

☎ 03 85 93 46 41

✉ fpretot@cotelle-hubert.fr

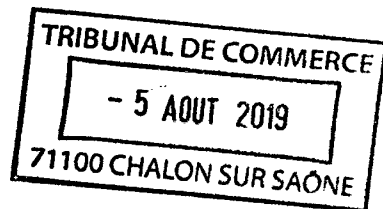
Greffé du tribunal de commerce

4 Rue Emiland Menand

71100 CHALON SUR SAONE

Objet : SAS CAGEC COTELLE-HUBERT
N° RCS : 329073779 RCS CHALON SUR SAONE

CHALON-SUR-SAONE, le 2 août 2019



Monsieur le Greffier,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint, aux fins de dépôt et concernant la société sous référence, les documents suivants :

- les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) pour l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- la proposition d'affectation du résultat soumise à l'assemblée et la résolution votée,
- le rapport général du commissaire aux comptes.

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint le coût de ce dépôt sous forme d'un chèque de 45.73 euros en règlement de cette formalité.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Greffier, l'expression de nos sentiments distingués.

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Fabien Pretot".

Fabien PRETOT